



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

**Délibération n° 2013-4-25**

**Objet :**

**Aménagement de la Rue  
St Fiacre :  
Choix de l'entreprise**

L'an deux mille treize

Le lundi vingt deux avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### **AMENAGEMENT DE LA RUE ST FIACRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Selon le code des marchés publics, une consultation des entreprises a été effectuée pour l'aménagement de la Rue St Fiacre (marché sur procédure adaptée passé en application des dispositions des articles 26 II ET 28 du Code des marchés publics).

Monsieur Le Maire fait connaître que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 février 2013, quatre entreprises ont déposé leurs propositions de prix.

L'entreprise COLAS classée première proposait : 130 449.51 € TTC (109 071,50 € HT), l'entreprise Armor TP proposait : 136 313.02 € TTC (113 974.10 € HT) et était classée deuxième, l'entreprise EUROVIA proposait : 143 520.00 € TTC (120 000.00 € HT) et était classée troisième, l'entreprise SPTP/BIDAULT proposait : 166 666.79 € TTC (139 353.50 € HT) et était classée quatrième.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ retient la proposition de la commission d'appel d'offres du 28 février 2013 ;
- ↳ autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires avec l'entreprise COLAS 22200 Guingamp pour un montant TTC de travaux de 130 449,51 € (Cent trente mille quatre cent quarante neuf €, cinquante et un centimes).
- ↳ Dit que les crédits seront inscrits à l'article 2315 du budget Primitif 2013, opération 10008.

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

#### Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

#### Délibération n° 2013-4-26

**Objet :**  
**Adoption du programme  
de voirie 2013**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt deux avril  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

#### **ADOPTION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2013**

La Commission Voirie s'est réunie le 4 Avril 2013 pour étudier les propositions 2013. Elle a retenu le programme de la voie communale de Runamus à Kermarquer et la voie de Quistillic.

Il est demandé de décider du programme de voirie à retenir pour 2013, d'autoriser le Maire à lancer la consultation d'entreprises conformément au Code des marchés Publics, d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2013 et de mandater le Maire pour faire toutes les démarches utiles pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le programme de voirie de Runamus à Kermarquer et la voie de Quistillic.

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

#### Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Délibération n° 2013-4-27

Objet :

**Zone à enjeux sanitaires**

L'an deux mille treize

Le lundi vingt deux avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### ZONE A ENJEUX SANITAIRES

Par délibération en date du 27 Novembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé la délimitation de la zone à enjeux sanitaires. Il appartient maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur cette zone. Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la démarche de l'opération et son organisation,
- de valider la délimitation du périmètre de la zone à enjeux sanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la démarche de l'opération et à son organisation, ainsi qu'à la délimitation du périmètre de la zone à enjeux sanitaires.

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers  
En exercice 14  
Présents 13  
Votants 14

**Délibération n° 2013-4-28**

**Objet :**  
**Modification des statuts de  
la CCPG :**  
**Politique d'animation  
culturelle**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt deux avril  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### **MODIFICATION** **DES STATUTS DE LA CCPG :**

#### **Compétence en matière de politique d'animation culturelle**

Par délibération en date du 26 mars 2013, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une extension des compétences de la communauté de communes en matière culturelle pour intégrer les projets en cours. Cette délibération emporte modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo

Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts de la C.C.P.G. comme suit :

*« 3 - 1 Politique d'animation culturelle*

*Sont reconnues d'intérêt communautaire les actions et politiques suivantes :*

- l'école intercommunale de musique de Paimpol-Goëlo et la réalisation d'un centre culturel intercommunal*
- la réalisation d'un centre de documentation de la marine marchande*
- le soutien aux associations et manifestations contribuant au développement de la pratique et de la diffusion culturelle sur l'ensemble de la Communauté ou ayant un rayonnement supra communautaire. »*

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

**Délibération n° 2013-4-29**

**Objet :**  
**Modification des statuts de  
la CCPG :**  
**Composition du Conseil  
Communautaire et  
fonctionnement des  
instances communautaires**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt deux avril  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT,  
Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS  
Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR  
Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-  
LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-  
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE  
BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPG :**

#### **Composition du conseil communautaire et fonctionnement des instances communautaires**

Par délibération du 26 mars 2013, le Conseil communautaire  
a délibéré sur la composition du conseil communautaire  
conformément à la rédaction du nouvel article L5211-6-1 du  
CGCT, applicable en 2014. Cette délibération emporte modification  
des articles 3 et 4 des statuts de la Communauté de communes  
Paimpol-Goëlo.

Il appartient maintenant aux conseils municipaux de se  
prononcer sur ces modifications au vu des annexes jointes à la  
délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle  
rédaction de l'article 3 des statuts de la C.C.P.G. comme suit :

*« En application de l'article L5211-6-1 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est porté à 36  
conseillers et composé de :*

*Commune de Kerfot : 2 conseillers  
Commune de Lanleff : 1 conseiller  
Commune de Lanloup : 1 conseiller  
Commune de Paimpol : 12 conseillers  
Commune de Pléhédel : 3 délégués  
Commune de Ploubazlanec : 5 conseillers  
Commune de Plouézec : 6 conseillers  
Commune de Plourivo : 4 conseillers  
Commune d'Yvias : 2 conseillers.*

*Les communes disposant d'un seul conseiller disposent en sus  
d'un conseiller suppléant. »*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)**

**Séance du 22 Avril 2013**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

13/04/2013

Date d'affichage

24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice 14

Présents 13

Votants 14

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le complément de l'article 4 des statuts de la C.C.P.G. par l'alinéa suivant :

*« Les conseillers municipaux non conseillers communautaires participent de droit aux instances consultatives communautaires (commissions, groupes de travail, etc.), selon des dispositions prévues par le règlement intérieur de la communauté de communes, à l'exception de la commission d'appel d'offres ou des autres commissions dont la composition est réglementée par la Loi ».*

**Délibération n° 2013-4-29**  
**(Suite)**

**Objet :**

**Modification des statuts de  
la CCPG :**

**Composition du Conseil  
Communautaire et  
fonctionnement des  
instances communautaires**

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

**Délibération n° 2013-4-30**

**Objet :**  
**Procédure de déclassement  
de la RD 7**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt deux avril  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### **PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA RD7 DEVIATION DE PLEHEDEL**

Les travaux d'aménagement ont été réalisés en 2007. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à ces travaux d'aménagement de la RD 7, des tronçons de voies créés pour la réalisation des travaux ainsi qu'une partie de la RD 7, précisément situés n'ont plus d'intérêt départemental.

Il est proposé de déclasser les tronçons concernés (3 145 mètres) dans la voirie communale. La reprise de ces voiries implique également la reprise des ouvrages hydrauliques qu'elles surplombent au titre de la voie portée indiqués ci-dessous :

Ouvrage	Franchissement	Caractéristiques
Pont de Kerascouet	Le Kerguidoué	Pont à poutres Longueur : 15,40 m Largeur : 7,40 m
Pont de Kerascouet	RD 7	Pont dalle Longueur : 42,38 m Largeur : 11,77 m

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

**Délibération n° 2013-4-30**  
**(Suite)**

**Objet :**  
**Procédure de déclassement  
de la RD 7**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)**

**Séance du 22 Avril 2013**

**PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA RD7**  
**DEVIATION DE PLEHEDEL (Suite)**

Aussi il soumet au Conseil Municipal le dossier de déclassement présenté par la Direction Infrastructures et Déplacements du Conseil Général et demande au conseil municipal d'approuver ce document.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le dossier de classement – déclassement présenté par le Conseil Général ;

Le Conseil Municipal après en voir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, prononce le classement des tronçons concernés dans le domaine public communal.

Le Maire  
Yvon LE PUT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

**Délibération n° 2013-4-31**

**Objet :**

**Convention sur les  
Economies d'Energie**

L'an deux mille treize

Le lundi vingt deux avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### **DEMANDE DE CONVENTION SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 2005-781, loi d'orientation sur l'énergie, et notamment ses articles 14, 15, 16 et 17 révisées par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) du 12 Juillet 2010,

VU le décret N°2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economie d'Energie,

VU l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et la composition d'une demande d'agrément d'un plan d'actions d'économies d'énergies,

VU la délibération du Comité Syndical du 22/03/2013 du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor concernant la valorisation des CEE pour les opérations d'économies d'énergies réalisées dans le cadre de ses compétences,

**CONSIDERANT** les missions du SDE 22 dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Le dispositif des CEE, instauré par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique de 2005 permet à un certain nombre de personnes morales - *les éligibles* - qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur des équipements et bâtiments d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) en contrepartie d'investissements.

La mutualisation des CEE permet de bénéficier d'une valorisation économique plus incitative au bénéfice des collectivités participant à la démarche.

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers  
En exercice 14  
Présents 13  
Votants 14

**Délibération n° 2013-4-31**  
**(Suite)**

**Objet :**  
**Convention sur les**  
**Economies d'Energie**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)**

**DEMANDE DE CONVENTION**  
**SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE (Suite)**

Par cette décision, la Commune bénéficiera :

- De l'ensemble des moyens d'expertise du Service Energie du SDE 22 sur ce sujet,
- Des moyens mis à disposition par le SDE 22 : Information et conseil sur les actions éligibles, aide pour intégrer dans les pièces des marchés publics les prescriptions techniques et administratives nécessaires à la collecte des CEE,
- De la prise en charge administrative de la constitution des dossiers CEE,
- D'un accompagnement en faveur de l'amélioration énergétique de son patrimoine.

Cette décision permettra, dans le cadre d'une mutualisation des produits générés par la valorisation des CEE, de bénéficier d'aides pour développer des actions d'économie d'énergie.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :**

- Décide de valoriser, pour l'ensemble du patrimoine bâti communal, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au travers de la démarche de collecte portée par le SDE 22 pour la période 2011-2013
- S'engage à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation entre la commune et le SDE 22 ainsi que tous les documents relatifs à ces dossiers
- Autorise le SDE 22 à recevoir la rétribution financière lié à la valorisation de ces CEE et a été informé des conditions de reversements arrêtées par le SDE 22 (cf. délibération du 22/03/2013 du SDE 22)

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers  
En exercice 14  
Présents 13  
Votants 14

**Délibération n° 2013-4-32**

**Objet :**  
**Acquisition d'une  
armoire chaude**

L'an deux mille treize  
Le lundi vingt deux avril  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### **ARMOIRE CHAUDE**

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité d'équiper la cantine d'une armoire chaude pour le maintien à température des plats préparés en cuisine. 5 offres sont parvenues :

	Marque	Capacité	Prix TTC
<b>Comptoir de Bretagne</b>		10 niveaux	3 293,78
<b>Label Table</b>	Bourgeat	17 niveaux	3 289,00
<b>Société Bretonne de Cuisines Professionnelles</b>	Tournus	15 niveaux	3 020,94
	Bourgeat	17 niveaux	3 156,24
<b>Pichon</b>	Bourgeat	17 niveaux	3 236,60
<b>Thirode</b>	Thirode	15 niveaux	3 396,10
		20 niveaux	3 717,42

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

➤ Retient la proposition de la Société Bretonne de Cuisine Professionnelle pour le prix de 3 156,24 € TTC (2 639,00 € HT) conformément au devis du 22 avril 2013.

➤ Dit que les crédits concernant cette acquisition seront inscrits au budget primitif 2013 – programme 10006 - article 2188

Le Maire  
Yvon LE PUT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2013

#### Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation  
13/04/2013

Date d'affichage  
24/04/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	13
Votants	14

L'an deux mille treize

Le lundi vingt deux avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Absent et excusé : DAVAINÉ Didier (Procuration à François LE BESCOND).

Secrétaire de Séance : ROPERS Daniel.

### CONTRAT DE MAINTENANCE

Le contrat de maintenance préventive du matériel de cuisine conclu avec Horis Service en 2009 arrive à son terme au mois de mai 2013. Il convient de renouveler ce contrat, obligatoire en restauration collective.

Plusieurs propositions sont parvenues :

	Prix TTC pour une maintenance préventive annuelle	Tarif déplacement	Tarif main d'oeuvre
Horis Service (Thirode)	691,56	74 € HT	63 € HT hors froid et 66 € HT
Pichon	508,30	85 € HT	56 € HT
SBCP	777,40	46 € HT	45 € HT (tarif spécial SCA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au contrat de maintenance par la Société SBCP pour un montant de 777,40 €uros TTC, les frais de déplacement et de main d'œuvre étant les moins chers lors de l'entretien du matériel. Ce montant sera prélevé à l'article 6156.

Le Maire  
Yvon LE PUT